

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 18 JUN 2015 A 20 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Michel LIEBGOTT, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : Mme LEONARDI (UCKANGE).

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 9 avril 2015.

REPREND les délégations données au bureau et au Président.

ABROGE la délibération n° 2015-031 du 9 avril 2015 ; **MODIFIE** le dispositif de la délibération n° 2014-005 du 10 avril 2014 visant à mettre à jour le nombre de Vice-présidents et d'assesseurs qui composent le bureau ; **Fixe** la composition du bureau comme suit : le Président, 12 Vice-présidents et 12 assesseurs ; **ELIT** M. HAUCK en qualité d'assesseur, en remplacement de Monsieur Philippe GREINER, qui prend le rang de 1^{er} assesseur ; **ELIT** Mme CONTI-REINERT en qualité d'assesseur, en remplacement de Monsieur Michel DECKER, qui prend le rang de 2^{ème} assesseur ;

APPROUVE le transfert à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de la compétence relative à la conclusion et au suivi des conventions de déploiement de réseaux d'initiative privée avec les opérateurs privés de communications électroniques ; **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de la compétence facultative L. 1425-1 en matière de « réseaux et services locaux de communications électroniques » comprenant la construction et l'exploitation d'un réseau ouvert de communications électroniques d'initiative publique pour les communes non dotées d'un service de communications électroniques à très haut débit ; **APPROUVE** le transfert à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de la compétence relative à « l'exploitation de réseaux de télédistribution existants » diffusant des services de radio et de télévision dans les communes non dotées d'un service de communications électroniques à très haut débit ; **APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch comme suit :

« Aménagement numérique :

La communauté d'agglomération du Val de Fensch est compétente pour :

1. *La conclusion avec tout opérateur privé d'une ou plusieurs conventions de déploiement d'un nouveau réseau d'initiative privée de communications électroniques à très haut débit, et d'en suivre l'exécution.*
2. *L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'un nouveau réseau ouvert de communications électroniques d'initiative publique dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du CGCT ; La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ce réseau ; La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités.*
3. *L'exploitation de réseaux de télédistribution existant diffusant des services de radio et de télévision dans les communes non dotées d'un service de communications électroniques à très haut débit.*
4. *L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition de réseaux de communications électroniques et de réseaux de télédistribution. » ;*

APPROUVE le transfert en pleine propriété des équipements (en ce compris les câbles et matériels optiques) et des ouvrages de génie civil nécessaires à l'exploitation dans le cadre de délégations de service public des réseaux de télédistribution des communes de Fameck, Florange et Uckange, conformément à l'article L. 3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

DEMANDE à toutes les communes membres de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch de se prononcer, dans le délai de trois mois prévu par les dispositions du CGCT, sur le transfert de la compétence visée à l'article 2 et de se prononcer sur le principe d'une modification des contrats avec

l'opérateur privé ; **DEMANDE** au Préfet de la Moselle de bien vouloir prononcer, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert des compétences précitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération ; **VOTE** les crédits nécessaires.

APPROUVE le transfert de la compétence facultative « petite enfance » telle que présentée ; **DEMANDE** au Président ou à son représentant de notifier la présente délibération et ses annexes aux maires de chaque commune membre ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer, pour le soutien des multi-accueils, les conventions d'objectifs avec les centres sociaux gestionnaires concernés et toutes pièces y afférent.

APPROUVE la modification des statuts en vue de prendre acte du changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sis 10 rue de Wendel à Hayange.

MODIFIE la délibération n° 2014-020K ; **REMPLECE** M. JURCZAK délégué titulaire au sein du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme de l'agglomération messine (AGURAM) ; **ELIT** M. CERBAI Jean-Pierre en qualité de délégué titulaire au sein du conseil d'administration de l'agence d'urbanisme de l'agglomération messine (AGURAM).

NE SOUTIENT PAS le projet de construction d'un abattoir sur le territoire du Nord Mosellan.

DONNE son accord sur le dossier de subvention FISAC à SARL VALEA – ATOL LES OPTICIENS ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec SARL VALEA – ATOL LES OPTICIENS ; **ACCORDE** une subvention de 5 621,06 € maximum à SARL VALEA – ATOL LES OPTICIENS correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention FISAC à DEMUTH SONG ; **APPROUVE** la convention correspondante **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec DEMUTH SONG ; **ACCORDE** une subvention de 3 948,50 € maximum à DEMUTH SONG correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ANNULE la décision n° 05-2014 du 17 février 2014 ; **DONNE** son accord sur le dossier de subvention à CÔTE ELEGANCE ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier. **DONNE** son accord sur ce dossier ; **APPROUVE** la convention correspondante **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention à LA MALLE AUX TRESORS ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec LA MALLE AUX TRÉSORS ; **ACCORDE** une subvention de 1 877,24 € maximum à LA MALLE AUX TRÉSORS correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention FISAC à L'AROMA ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec L'AROMA ; **ACCORDE** une subvention de 2 474,42 € maximum à L'AROMA correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention FISAC à MODERN COUTURE ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec MODERN COUTURE ; **ACCORDE** une subvention de 1 225 € maximum à MODERN COUTURE correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DONNE son accord sur le dossier de subvention FISAC aux ETABLISSEMENTS STENGERS ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ETABLISSEMENTS STENGER ; **ACCORDE** une subvention de 6 498,20 € maximum à ETABLISSEMENTS STENGER correspondant à la participation de la CAVF et à l'avance de la quote-part de l'Etat pour la rénovation de son commerce, sous réserve de la signature de la convention susvisée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter la subvention FISAC afférente ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE le C.R.A.C. établi au 31 décembre 2014 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ; **PREND ACTE** du bilan de l'opération réalisée au 31 décembre 2014 qui s'élève à 6 502 619 € TTC en dépenses et 4 952 899 € TTC en recettes ; **PREND ACTE** du nouveau budget global de l'opération au 31 décembre 2014 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 542 901 € HT ; **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la convention financière actant le nouvel échelonnement du remboursement des avances de trésorerie ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 6 à la convention financière.

DONNE son accord sur le dossier d'aide au loyer pour les entreprises hébergées au centre européen d'entreprise et d'innovation Synergie à Florange ; **APPROUVE** la convention correspondante ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cette convention avec ASAP ; **ACCORDE** une subvention de 1 254 € à ASAP correspondant à la participation de la CAVF à 50 % du loyer versé la première année, sous réserve de la signature de la convention susvisée et du respect des clauses y figurant ; **ACCORDE** une subvention de 627 € à ASAP correspondant à la participation de la CAVF à 25 % du loyer versé la deuxième année, sous réserve du respect des clauses figurant dans la convention susvisée et ledit règlement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle et la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018, ainsi que les futurs avenants permettant d'ajouter à ce contrat des actions qui auront fait l'objet d'une demande de développement, et toutes pièces y afférent.

APPROUVE le règlement de fonctionnement de la micro-crèche communautaire « La Souris Verte ».

PREND ACTE du rapport annuel 2014 du délégataire pour la gestion en délégation de service public du multi-accueil communautaire « Les Petits Patapons » à Nilvange.

ABROGE la délibération du Conseil de communauté N° 2015-040 du 9 avril 2015 ; **DONNE** son accord quant à la proposition formulée ; **APPROUVE** l'inscription du quartier « Champagne-Argonne » à Florange et des quartiers « Grands Bois » et « Centre-ville » à Hayange en tant que « quartiers en veille active » au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **APPROUVE** l'inscription des communes d'Algrange, Knutange et Nilvange en tant que « territoires fragilisés » au contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

ANNULE les pénalités appliquées à la société ALLOUCHE SARL le 3 juillet 2014 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les opérations comptables nécessaires et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOpte les comptes administratifs du budget général, du budget annexe «Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement» et du budget annexe Ste-Agathe pour l'exercice 2014.

ADOpte le compte de gestion 2014 du budget général, du budget annexe «Gestion immobilière et commerciale des zones d'aménagement» et du budget annexe Ste-Agathe pour l'exercice 2014 dont les

écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget général et des budgets annexes pour le même exercice ; **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2014.

VOTE les crédits de la décision modificative n° 1 du budget principal ; **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 du budget annexe de la gestion immobilière ; **VOTE** les crédits de la décision modificative n° 1 du budget annexe Zones économiques.

APPROUVE l'acquisition au prix de 67,18 € hors taxes le mètre carré pour les terrains en section n° 15 parcelles n° 1021 et 981p d'une contenance totale de 4 168 m² ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives ; **VOTE** les crédits correspondants.

AUTORISE la mise en place d'une protection du travailleur isolé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de prestations de service portant sur les parkings de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Uckange ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à l'exécution de ces prestations ; **INSCRIT** les crédits nécessaires à ces opérations d'entretien et de maintenance aux budgets correspondants.

EMET un avis relatif au rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

ADOpte le plan de financement relatif au financement de la programmation culturelle du Parc du Haut-fourneau U4 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter des subventions auprès des différents partenaires dans les conditions définies ; **ACCEPTÉ** de prendre en charge le financement de cette saison culturelle, à défaut de l'octroi de tout ou partie des subventions ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE la convention de mise à disposition de du Parc du Haut-fourneau U4 à la ville d'Uckange pour le feu d'artifice et le bal populaire du 13 juillet 2015 ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

APPROUVE la création de la conférence intercommunale du logement (CIL) prévue par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

PREND ACTE du rapport annuel de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

DONNE son accord quant à la participation financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 ; **APPROUVE** le montant de la participation à 23 691,30 € (vingt-trois mille six cent quatre-vingt-onze euros et trente centimes) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser, au délégataire, la société SG2A - L'Hacienda, la participation financière de 23 691,30 € (vingt-trois mille six cent quatre-vingt-onze euros et trente centimes).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention 2015 pour le versement de l'aide financière ALT2 relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage « Lola Flores » à Nilvange.

APPROUVE la demande de subvention de l'association Val de Fensch marathon pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du Val de Fensch ; **VOTE** une subvention de 6 000 € pour l'organisation de la manifestation Semi-marathon du Val de Fensch, sous réserve que les communes concernées donnent leur autorisation pour l'organisation de cette manifestation sur leur territoire ; **ACCORDE** les crédits correspondants ; **APPROUVE** la convention ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

DELEGUE au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

APPROUVE la modification des statuts en vue de prendre acte du changement d'adresse du siège social de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sis 10 rue de Wendel à Hayange.

APPROUVE la convention avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) pour les travaux complémentaires de METAFENSCH.

VOTE l'enveloppe budgétaire de 30 000 € représentant la participation de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention, ainsi que les pièces relatives à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

APPROUVE L'acquisition de principe du bâtiment appartenant à ThyssenKrupp Materials, pour une somme de 500 000 € TTC ; **AUTORISE** Le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette aliénation.

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

Décision n° 2015-082 du 02 mars 2015

DECIDE d'accepter la modification de l'avenant n° 3 et d'accepter l'avenant n° 4 avec la société MENUISERIE KELLER SERVICE relatif aux travaux de menuiseries intérieures bois, lot 10 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange modifiant l'acte d'engagement et le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires.

Décision n° 2015-083 du 02 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la société JEAN BERNARD REVETEMENTS SAS relatif aux travaux de carrelage - faïences, lot 11 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultants d'aléas de chantier.

Décision n° 2015-084 du 02 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la société Prospective & Patrimoine, la Société ARC et la SPRL Prototype, pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du colombier, de restauration des grilles XVIIIe et d'une partie des façades du bâtiment situé côté parking pour le futur siège administratif de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange ainsi que des travaux de réalisation et d'installation de clôture neuves fixant le forfait définitif de rémunération et le coût des travaux établi par le maître d'œuvre sur lequel il s'engage.

Décision n° 2015-085 du 10 mars 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association "Les pieds sur Terre".

Décision n° 2015-086 du 03 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société Econsulting – Innovative Web Solutions relative au renouvellement de 150 licences et la fourniture de 15 licences supplémentaires de la solution de messagerie et de collaboration Google Apps pour une durée d'un an, à compter du 23 mars 2015.

Décision n° 2015-087 du 17 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société TKC pour la collecte des consommables d'impressions usagés.

Décision n° 2015-088 du 12 mars 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de données entre la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch et ERDF pour une durée de trois ans.

Décision n° 2015-089 du 10 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 avec la Société PHR BTP pour les travaux de V.R.D., lot 1 de l'opération relatif aux travaux de construction d'une microcrèche modulaire à Neufchef de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires.

Décision n° 2015-090 du 10 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 1 avec la Société BATI'S CONSTRUCTION pour les travaux de gros œuvre, lot 2 de l'opération relatif aux travaux de construction d'une microcrèche modulaire à Neufchef de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché des travaux supplémentaires et d'en supprimer d'autres.

Décision n° 2015-091 du 10 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 3 avec la SARL AXIMA CONCEPT relatif aux travaux de chauffage - ventilation, lot 17 de l'opération de construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange de prise en compte des modifications à apporter à l'acte d'engagement et au cadre de décomposition du prix global et forfaitaire afin d'introduire aux clauses du marché les travaux supplémentaires résultant d'aléas de chantier.

Décision n° 2015-092 du 17 mars 2015

DECIDE d'accepter l'indemnité de sinistre pour le dommage survenu le 19 novembre 2014 au bâtiment relais sis ZAC Sainte Agathe, Rue Pilatre de Rozier à FLORANGE par la compagnie d'assurance SMACL titulaire de la police d'assurance dommages aux biens de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch qui a proposé une indemnité de sinistre de 2 178 € le 4 mars 2015.

Décision n° 2015-093 du 16 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société GANDI SAS relative à la réservation des noms de domaine internet pour une durée d'un an à compter du mois d'avril 2014, selon le détail suivant : valdefensch.fr, valdefensch.com, agglo-valdefensch.com et agglo-valdefensch.eu

Décision n° 2015-094 du 24 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société MELEY STROZYNA d'effectuer la maintenance applicative des logiciels suivants : GeoPC, GeoDGI, iGeoPC, GeoSpatial, iMatrice, wGeoCUI, GeoMap GIS Studio et Geomap GIS Serveur pour le service d'urbanisme et le service SIG pour une durée de un an et renouvelable expressément deux fois.

Décision n° 2015-095 du 23 mars 2015

DECIDE de fixer les conditions d'entrée et la grille tarifaire du Parc du haut-fourneau U4, pour la saison culturelle de 2015.

Décision n° 2015-096 du 19 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 4 avec la société Thierry WEILL Paysage pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site Sainte Barbe à Algrange modifiant le cahier des clauses administratives particulières afin d'ajouter un article définissant la base sur laquelle s'applique l'index ingénierie.

Décision n° 2015-097 du 23 mars 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association La Basse-Cour pour la compagnie Bicepsuelle, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-098 du 26 mars 2015

DECIDE d'accepter la note d'honoraires de Maître Bertrand MERTZ pour assurer la défense d'un agent et de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre d'une procédure devant le Tribunal Correctionnel.

Décision n° 2015-099 du 25 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société CEGID PUBLIC pour la fourniture en mode SaaS d'un progiciel de gestion comptable et financière.

Décision n° 2015-100 du 25 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société CEGID PUBLIC pour la fourniture en mode SaaS d'un progiciel de gestion des ressources humaines.

Décision n° 2015-101 du 19 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n° 2 à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État et portant extension du périmètre des actes.

Décision n° 2015-102 du 23 mars 2015

DECIDE d'accepter le contrat de maintenance de la société Digitick définissant les prestations et le coût pour la maintenance du progiciel Muséo pour une durée de un an renouvelable dans la limite de 4 ans.

Décision n° 2015-103 du 26 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société Sécurité plus, pour la mise à disposition de deux agents de sécurité au centre aquatique Ferialia pour les mois de juillet et août 2015.

Décision n° 2015-104 du 24 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société MG FIL CONSEIL pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement des marchés de services de télécommunications.

Décision n° 2015-105 du 30 mars 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société EUROVIA Lorraine pour les travaux de requalification du site de la Paix à Nilvange de prise en compte des modifications à apporter en plus et en moins au détail estimatif.

Décision n° 2015-106 du 10 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant au contrat d'autofacturation Barème E de l'organisme Eco-emballages.

Décision n° 2015-107 du 30 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société Tera Paysages Environnement pour l'entretien qualitatif des parcs communautaires et de la piscine à Hayange, lot 1 de l'opération d'entretien des espaces verts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-108 du 30 mars 2015

DECIDE d'accepter la proposition du groupement d'entreprises conjointes ESAT SAINTE AGATHE / LORRAINE ATELIER SCOP / ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT SERVICES SAS représenté par le mandataire ESAT SAINTE AGATHE pour l'entretien des zones d'intérêt communautaire, lot 2 de l'opération d'entretien des espaces verts de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Décision n° 2015-109 du 02 avril 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la société AWIPLAN pour l'étude de caractérisation des déchets ménagers et assimilés dans le territoire du Val de Fensch.

Décision n° 2015-110 du 31 mars 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de matériel de compostage de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au centre d'action sociale à Florange.

Décision n° 2015-111 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter la convention de résidence entre l'association «Terminé Bonsoir» et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle.

Décision n° 2015-112 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°CC006_14-AVE1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « L'Art ou L'Etre » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 11 et 12 juin 2015 incluant les frais de déplacement et de restauration.

Décision n° 2015-113 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « NEJ'MA » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 12 au 19 avril 2015.

Décision n° 2015-114 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « NEJ'MA » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, du 12 au 19 avril 2015 incluant les frais de déplacement.

Décision n° 2015-115 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant la réalisation d'un court métrage « FUTURAL'U4 » de l'Assolatelier dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 4 et 5 juillet 2015.

Décision n° 2015-116 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter la convention de partenariat avec la compagnie Flex dans la programmation 2015 du Parc du haut-fourneau U4.

Décision n° 2015-117 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Flex dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 7, 8 et 9 avril 2015 ; les 18, 19 et 20 mai 2015 ; les 1er, 2 et 3 juin 2015 et les 7, 8 et 9 septembre 2015

Décision n° 2015-118 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Flex dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 28 et 30 avril ; 2 et 3 mai ; 30 et 31 mai 2015.

Décision n° 2015-119 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Terminé Bonsoir » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-120 du 16 avril 2015

DECIDE d'accepter le bail commercial conclu entre la société SARL Aménagement Infrastructures et Réseaux (AIR) et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour l'occupation du lot 6 du Bâtiment relais sis 4 rue de Soissons à Nilvange.

Décision n° 2015-121 du 14 avril 2015

DECIDE d'accepter le nouveau coût prévisionnel des travaux de désamiantage et démolition de l'immeuble et de sa chaufferie sis 17, avenue des Tilleuls à Uckange (57270), ainsi que le nouveau forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour lesdits travaux.

Décision n° 2015-122 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Arts Nomades ASBL, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-123 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 incluant les frais de déplacement au contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie Arts Nomades ASBL, dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-124 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter la convention de résidence entre la compagnie « Mélocoton » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle intitulé « A Rebours » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4 pour l'année 2015.

Décision n° 2015-125 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter la convention de coproduction entre la compagnie « Mélocoton » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle intitulé « A Rebours » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4 pour l'année 2015.

Décision n° 2015-126 du 08 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de location entretien d'une machine à affranchir de type DM400 à compter du 4 mai 2015, pour une durée de cinq ans avec la société Pitney Bowes.

Décision n° 2015-127 du

DECIDE d'accepter le devis de la SARL SERMEC LOR concernant les travaux de sécurisation d'une partie du bardage (angle Avenue des Tilleuls et Rue des Mésanges) de l'immeuble 17, avenue des Tilleuls à Uckange suite aux périodes de tempêtes de vent sur la région.

Décision n° 2015-128 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de la compagnie « La Mue/tte » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-129 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 au contrat de cession incluant les frais de déplacement inscrivant le spectacle de la compagnie « La Mue/tte » dans la programmation du Parc du haut-fourneau U4, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-130 du 15 avril 2015

DECIDE d'accepter la convention de mise à disposition de locaux et de stands situés sur le site du Parc du haut-fourneau U4 entre l'association « Les Pastourelles » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les 25 et 26 avril 2015.

Décision n° 2015-131 du 09 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 avec la société AEA ARCHITECTES pour la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réhabilitation des magasins généraux - qui fixe le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage pour la réhabilitation des magasins généraux et qui prend en compte une mission EXE totale, supprimant la mission VISA et modifiant le taux de rémunération du maître d'œuvre.

Décision n° 2015-132 du 13 avril 2015

DECIDE d'accepter la proposition de l'association ORNE SERVICES pour l'entretien des berges de la Fensch, du ruisseau de Marspich et du ruisseau des Ecrevisses.

Décision n° 2015-133 du 14 avril 2015

DECIDE d'accepter l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du Domaine de Sainte Neige à l'association "Les pieds sur Terre" pour y organiser deux journées supplémentaires "Découverte ruisseau et mare" avec les écoles du Val de Fensch.

Décision n° 2015-134 du 16 avril 2015

DECIDE d'accepter la proposition de la Société CITEOS TRASEG SAS pour les travaux de mobilier et signalétique, lot n° 02 de l'opération relative à la requalification et à l'extension de la déchèterie Eco-centre de Florange.

Décision n° 2015-135 du 20 avril 2015

DECIDE d'accepter le devis n° 34601754 proposé par l'UGAP pour le déménagement du nouveau siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23H18.



**HAYANGE, le 25 Juin 2015
Le Président**

Michel LIEBGOTT

Membres élus : 51
En activité : 51
Membres présents : 45
Membres ayant donné procuration : 6
Membres absents excusés : 0
Membres absents : /

Date de la convocation : 11 juin 2015
La séance débute à 20 H et se termine à 23H18.

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le : 25 Juin 2015

Etaient présents :

Mme CORION, Mme KHAMASSI, Mme KOCEVAR, Mme MOUMENE, Mme CONTI-REINERT, Mme FICARRA, Mme LAMBOUR, Mme LEONARDI, Mme WALDUNG, Mme SPERANDIO, Mme DERATTE, Mme KRUCHTEN, Mme PISU, Mme SASSELLA, Mme CHOLLOT, Mme DEISS, Mme PARREZ et Mme LOMBARDI.

M. CERBAI. J.P, M. PERON, M. ARNOULD, M. LIEBGOTT, M. HEYERT, M LARCHER, M. CERBAI. F, M. BRIZZI, M. QUINQUETON, M. JURCZAK, M. LEONARDI, M. MEDVES, M. DECKER, M. HAUCK, M. DEWALD, M. ENGELMANN, M. GREINER, M. LUCCHESI, M. CHEBBAH, M. HAINY, M. CORAZZA, M. TOCZEK, M. TARILLON, M. HEYER, M. HOLSENBURGER, M. BOURGOIS et M. FRIJO.

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mme DA SILVA, Mme SCHMITT, M. DERDAB, M. LEBOURG, M. OSTER et M. DAVID.

Etait absent excusé : /

Etaient absents : /